



- Zone UA
- Zone UB
- Zone A
- Zone Ap
- Zone N
- Espace boisé classé au titre de l'article L113-1 du Code de l'urbanisme
- Bâtiment désigné au titre de l'article L151-11 2° du Code de l'urbanisme
- Secteur délimité au titre de l'article L151-15 du Code de l'urbanisme
- Bâtiment identifié au titre de l'article L151-19 du Code de l'urbanisme
- Mur structurant les entrées de ville identifié au titre de l'article L151-19 du Code de l'urbanisme
- Alignement d'arbres identifié au titre de l'article L151-19 du Code de l'urbanisme
- Arbre identifié au titre de l'article L151-19 du Code de l'urbanisme
- Espace boisé et jardinnet identifié au titre de l'article L151-19 du Code de l'urbanisme
- Élément (ripsylve) identifié au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme
- Emplacement réservé au titre de l'article L151-41 du Code de l'urbanisme
- Bande de protection de la lisière du massif boisé de plus de 100 ha.
- Périmètre de l'orientation d'aménagement et de programmation

Liste des emplacements réservés :

Numero	Bénéficiaire	Superficie	Destination
1	Commune de Saint-Sulpice-de-Favières	2278 m ²	Cheminement doux
2	Commune de Saint-Sulpice-de-Favières	1 686 m ²	Cheminement doux
3	Commune de Saint-Sulpice-de-Favières	11 226 m ²	Cheminement doux
4	Commune de Saint-Sulpice-de-Favières	467 m ²	Fossé à redents + haie + merlon
5	Commune de Saint-Sulpice-de-Favières	842 m ²	Fossé à redents + haie + merlon
6	Commune de Saint-Sulpice-de-Favières	267 m ²	Fossé à redents + haie + merlon
7	Commune de Saint-Sulpice-de-Favières	1 080 m ²	Fossé à redents + haie + merlon
8	Commune de Saint-Sulpice-de-Favières	6 211 m ²	Merlon
9	Commune de Saint-Sulpice-de-Favières	937 m ²	Reconstitution de fossé avec redents
10	Commune de Saint-Sulpice-de-Favières	473 m ²	Fossé à redents + bande enherbée + haie
11	Commune de Saint-Sulpice-de-Favières	183 m ²	Merlon

